

RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



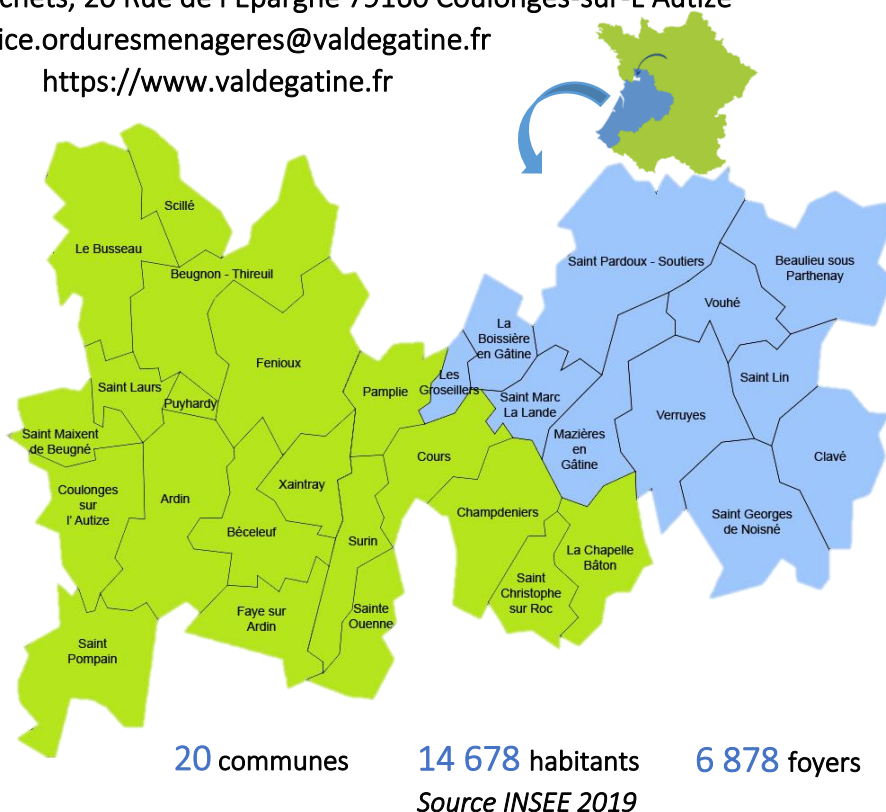
SICTOM – Régie des déchets, 20 Rue de l'Épargne 79160 Coulonges-sur-L'Autize
service.orduresmenageres@valdegatine.fr
<https://www.valdegatine.fr>

Le SICTOM est le service en charge de la gestion des déchets pour la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Il facture l'ensemble de la redevance d'enlèvement des déchets aux usagers mais en collecte qu'une seule partie (les communes en vert). L'autre partie est collectée par le SMC de Ste-Eanne (Syndicat Mixte à la Carte).

Le territoire de collecte du SICTOM est à la redevance incitative, c'est-à-dire que la facturation dépend de l'utilisation du service.

Les communes en bleu sont à la redevance simple.



1- Les équipements de collecte

La collecte de proximité :

- Un bac à couvercle vert par foyer pour les ordures ménagères
- Un bac à couvercle jaune par foyer pour les emballages ménagers



La collecte en point d'apport volontaire :

- 64 colonnes de tri pour le verre
- 66 colonnes de tri pour les papiers



La collecte en déchetterie :

- 3 déchetteries avec contrôle d'accès par badge magnétique (20 passages par an par foyer)
- 22 flux de déchets acceptés

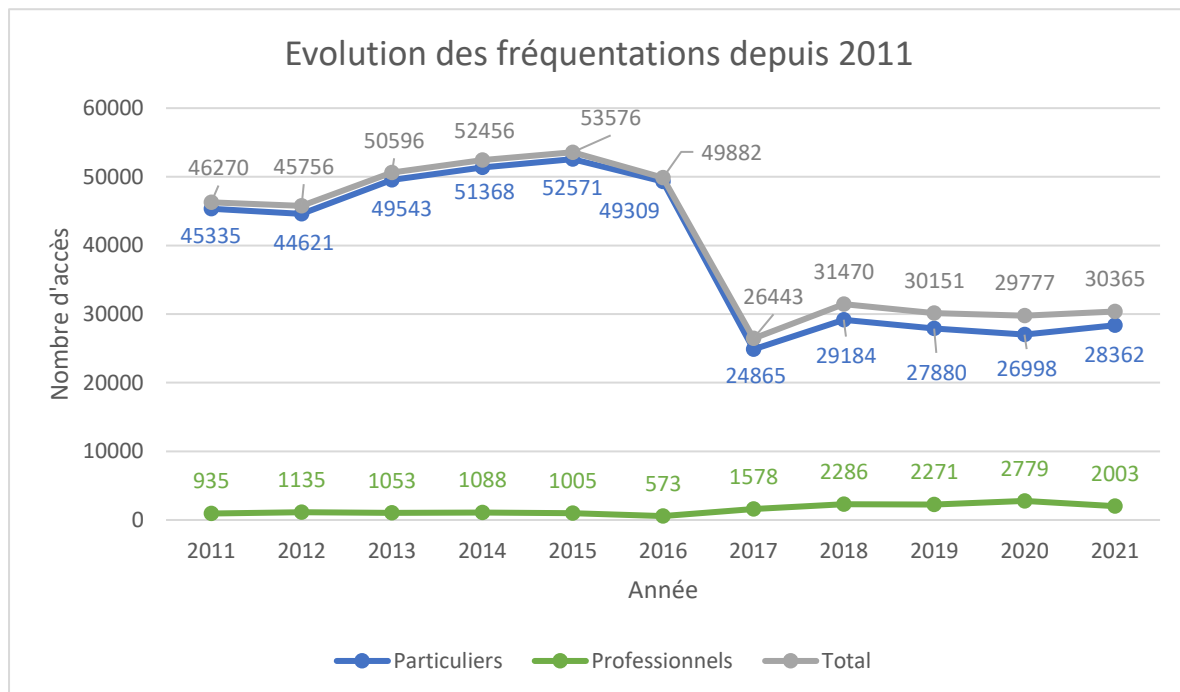


ACCES DÉCHETTERIES
 BADGE N°: 02899

2- La fréquentation des déchetteries

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des fréquentations depuis 2011. On note une baisse significative entre 2016 et 2017 qui se traduit par la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie.

Depuis 2018, on peut dire que les visites se stabilisent, excepté en 2020 où on peut observer une baisse dû à la crise sanitaire du COVID – 19 et à la fermeture des déchetteries pendant 6 semaines.



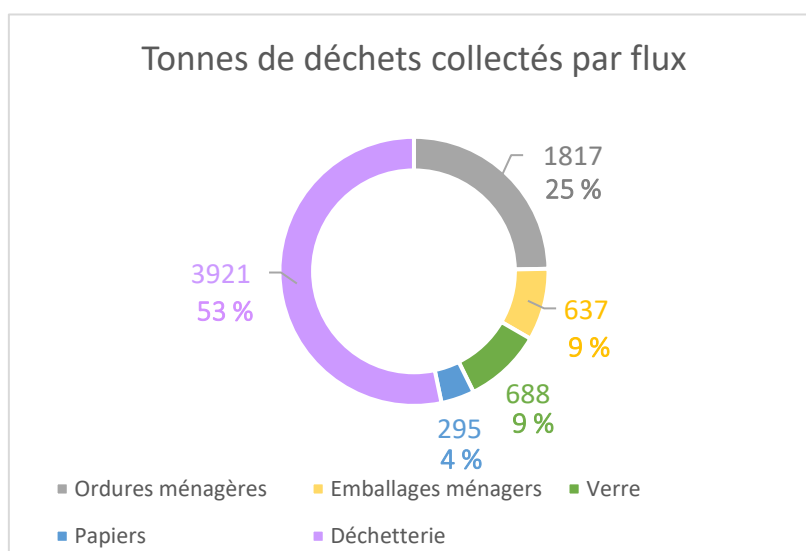
3- Les indicateurs de collecte

Les tonnages globaux

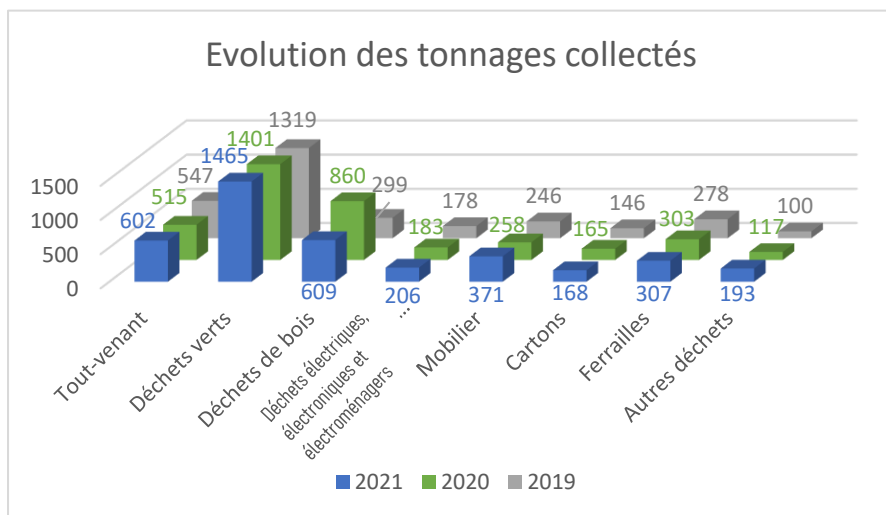
Ils correspondent aux **déchets ménagers et assimilés des usagers du territoire du SICTOM**. On parle alors des particuliers, de professionnels, des associations, des collectivités et leurs services techniques ou encore des pôles territoriaux. En comparaison avec 2020, les **tonnages sont en hausse (+ 3 %) soit 249 tonnes** de plus de déchets collectés.

Chiffres clés

7 359 tonnes
501 Kg/hab



Les tonnages en déchetterie



Les filières du tout-venant et des déchets verts sont en forte augmentation. Les conditions météorologiques de 2021 ont été favorables à la pousse des végétaux d'où les + 64 tonnes collectées.

En ce qui concerne le bois, la baisse s'explique car en 2020 nous avons « profité » de la crise sanitaire pour évacuer notre stock de bois. En réalité, certaines tonnes remontées jusqu'en 2017.

Les tonnages de la collecte sélective

Emballages

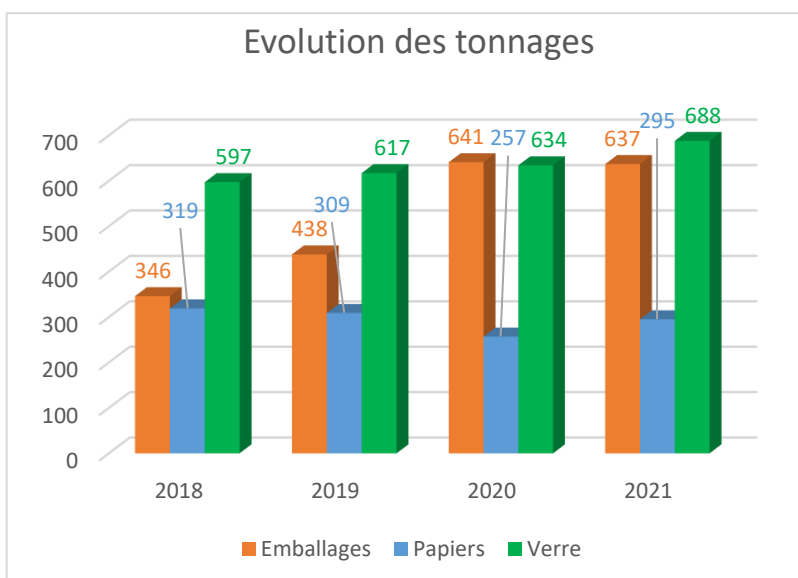
Stabilisation des tonnages : consignes de tri en marche mais taux de refus important.

Papiers

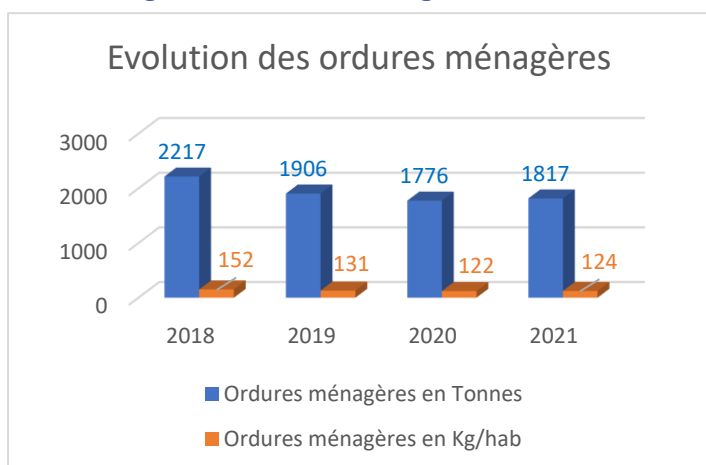
Augmentation des tonnages : malgré la dématérialisation mais on devrait retrouver une stabilisation.

Verre

Augmentation des tonnages : suppression des plastiques, emballages en verre.



Les tonnages d'ordures ménagères



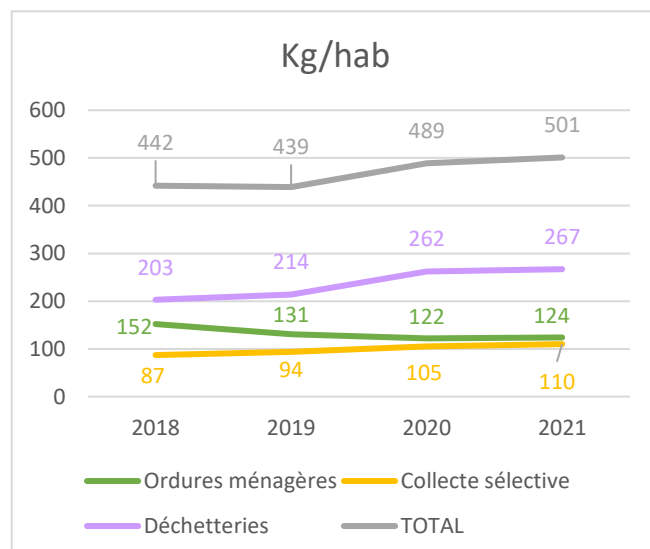
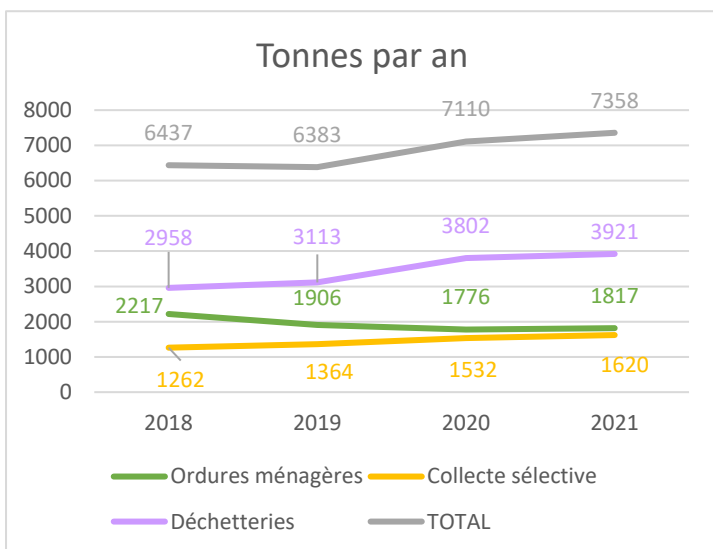
Avec la mise en place de la redevance incitative et du passage à la collecte en porte à porte pour les emballages ménagers avec extension des consignes de tri, on a pu observer une réelle diminution de la production des ordures ménagères.

Une partie de ces déchets ont subi un « transfert de flux », c'est-à-dire qu'ils sont désormais valorisés via une autre filière. Pour d'autres, notamment la partie fermentescible/compostable, elle est extraite du bac vert pour être valorisé par le compostage.

Toutefois, il reste encore des déchets qui pourraient être valorisés différemment en intégrant leurs filières de tri respectives (19 % de déchets plastiques, 7 % de papiers, 4 % de verre ménager et 30 % de déchets putrescibles).

Rétrospective depuis 2018

	2018	14565	2019	14548	2020	14533	2021	14678
Flux	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Ordures ménagères	2217	152	1906	131	1776	122	1817	124
Collecte sélective	1262	87	1364	94	1532	105	1620	110
Déchetteries	2958	203	3113	214	3802	262	3921	267
TOTAL	6437	442	6383	439	7110	489	7358	501



4 – Le traitement des déchets

- Les ordures ménagères : tri mécano biologique (TMB) du SMITED à Champdeniers, une partie est compostable et l'autre est valorisée en combustible solide de récupération.
- Les emballages ménagers : centre de tri Vendée Tri à la Ferrière (85) puis centre de recyclage.
- Les papiers : usine de traitement HUHTAMAKI à L'Île d'Elle.
- Le verre : centre de recyclage VERRALLIA.
- Les végétaux : broyage puis Co-compostage avec 3 GAEC du territoire.
- Les déchets valorisables en déchetterie : centres de recyclage (valorisation matière).
- Les déchets non valorisables en déchetterie : centre de stockage des déchets ultimes.

5- Les faits marquants en 2021

- ✓ Annualisation des horaires d'ouverture en déchetterie.
- ✓ Portes ouvertes du SICTOM.
- ✓ Validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- ✓ Construction du hangar de stockage pour les emballages ménagers.
- ✓ Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie.
- ✓ Groupement de commande pour le tri à la source des biodéchets avec le SMC et la CC Parthenay-Gâtine.

6- Coût et financement du service public

Coût aidé TTC	1 033 135 €	70 €TTC/hab.
Contributions	1 225 927 €	84 €TTC/hab.
Taux de couverture	119 %	
Surfinancement	192 792 €	
Mode de financement du service	Redevance incitative	

Flux collectés	2018	2019	2020	2021	France - Milieu Rural
OMR	42,2 € HT	36,1 € HT	28,7 € HT	31,0 € HT	46,0 € HT
RSOM hors verre	- 1,5 € HT	7,8 € HT	17,6 € HT	13,0 € HT	3,0 € HT
Verre	1,8 € HT	1,6 € HT	1,7 € HT	- € HT	1,0 € HT
Déchets des déchèteries	13,8 € HT	19,8 € HT	19,4 € HT	20,0 € HT	23,0 € HT
Autres flux	- €	- €			3,0 € HT
Tous flux	56 € HT	65 € HT	67 € HT	64 € HT	76 € HT

La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers :

Le service public d'élimination des déchets assuré par le SICTOM est financé par la REOM.

Sur le territoire collecté par le SICTOM, le service est financé par la REOMi (redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative),

Sur le territoire collecté par le SMC, le service est financé par la REOM en contre partie des contributions versées soit 624 057€.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels,

Le SICTOM perçoit une redevance incitative par les professionnels de son territoire.